



Direction de l'Immigration
Bureau des titres de séjour

Code AGDREF : 3148, 3140,
3141, 3141,
3143 ou 3144

PREMIÈRE DEMANDE : CARTE DE RÉSIDENT DE LONGUE DURÉE UE **5 ANS DE PRÉSENCE RÉGULIÈRE EN FRANCE**

Liste des pièces à fournir : ORIGINAL et PHOTOCOPIE

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).

Vous résidez en France depuis au moins 5 ans sous couvert de tout titre de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour, sauf « étudiant », « stagiaire », « stagiaire ICT », « bénéficiaire de la protection subsidiaire », « passeport talent / salarié en mission », « travailleur saisonnier », « retraité », et « réfugié » « conjoint de retraité ».

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 3 mois
* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, original et copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant datée de moins de 3 mois

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Justificatifs de l'intégration républicaine :

* une déclaration sur l'honneur de respect des principes régissant la République française ;
* lorsqu'il existe, le contrat d'intégration républicaine ou contrat d'accueil et d'intégration ainsi que le certificat d'assiduité remis par l'OFII ;
* tout document de nature à attester de votre niveau suffisant de connaissance de la langue française, par exemple le diplôme initial de langue française (DILF) (sauf si vous êtes âgé(e) de plus de 65 ans).

Justificatifs de séjour ininterrompu en France de 5 ans (certificat de scolarité, avis d'imposition, etc.).

Justificatifs de ressources propres individuelles ou des époux (à l'exclusion des prestations sociales ou allocations), suffisantes (au moins égales au niveau du SMIC), stables et régulières (sur les 5 dernières années) : bulletins de paie ou avis d'imposition ou attestation de versement de pension ou contrat de travail ou attestation bancaire, revenus fonciers, etc... (sont exemptés de cette condition de ressources les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité)

Justificatif d'assurance-maladie : carte d'assurance-maladie ou attestation d'assurance-maladie.

Déclaration sur l'honneur JOINTE concernant votre situation familiale complétée, datée et signée

DECLARATION SUR L'HONNEUR CONCERNANT VOTRE SITUATION FAMILIALE

	NOM	Prénom	Sexe F / M	âge	nationalité	Pa rés
Conjoint(e) * Mariage PACS Union libre	Depuis le :					
Enfants						
Père						
Mère						
Frères et sœurs						

* rayer les mentions inutiles

Signature :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur,
l'exactitude des informations inscrites dans le tableau ci dessus

fait à STRASBOURG le : ___ / ___ / ___